

Department of Health / Ministère de la Santé
Office of the Chief Medical Officer of Health /
Bureau du médecin-hygiéniste en chef
P.O. Box / Case postale 5100
Fredericton, NB / Fredericton (N.-B.) E3B 5G8
Telephone / Téléphone 506-457-4800
Facsimile / Télécopieur 506-443-8702

Date June 20, 2023 / Le 20 juin 2023

To / Dest. Physicians, Nurse Practitioners

From / Exp. Dr. Yves Léger, Acting Deputy Chief Medical Officer of Health / Médecin-hygiéniste en chef adjoint

Copies Dr./Dre Jennifer Russell; Éric Levesque; Shelley Landsburg; Hanan Smadi; Mathieu Chalifoux; Janice Jardine; Carole Breau; Regional Health Authorities / Régies régionales de la santé; Regional Medical Officers of Health / Médecins hygiénistes régionaux; Regional Health Authority VPs / Régies régionales de la santé VP; Regional Health Authorities Public Health Directors / Directeurs de la santé publique des régies régionales de la santé

Subject / Objet Rabies/Rage

Dear Colleagues,

Since rabies is present in animals in NB and human / animal encounters typically increase during the summer months, we feel it important and timely to share information on this topic. Rabies is usually transmitted to people through bites and exposure to saliva containing the virus. Transmission of rabies can also occur by contamination of open wounds, scratches or mucous membranes with saliva or neural tissue from infected animals. Pets like dogs, cats, ferrets, and horses can also develop rabies and may pose a risk.

Prompt and appropriate medical intervention after a potential exposure to rabies can prevent the onset of the disease. Following a potential exposure, a risk assessment should be conducted to help guide patient management including the need for postexposure prophylaxis (PEP). ; For more information and guidance on this,

Chers Collègues,

Étant donné que la rage est présente chez les animaux au Nouveau-Brunswick et que les rencontres entre humains et animaux augmentent généralement pendant les mois d'été, nous estimons qu'il est important et opportun de partager des informations sur ce sujet. La rage est généralement transmise aux humains par des morsures et l'exposition à la salive contenant le virus. La transmission de la rage peut également se faire par la contamination de plaies ouvertes, d'égratignures ou de muqueuses par la salive ou le tissu neural d'animaux infectés. Les animaux domestiques tels que les chiens, les chats, les furets et les chevaux peuvent également développer la rage et présenter un risque.

Une intervention médicale rapide et appropriée après une exposition potentielle à la rage peut prévenir l'apparition de la maladie. À la suite d'une exposition potentielle, une évaluation du risque doit être effectuée pour aider à guider la prise en charge du patient, y compris la nécessité d'une prophylaxie post-exposition (PPE); pour plus d'informations et de conseils à ce sujet, veuillez-vous référer aux Lignes directrices en matière d'évaluation des risques de la rage à l'intention des médecins, qui peuvent être

please refer to the 2023 Physician Rabies Risk Assessment Guidelines which can be found at:
http://www2.gnb.ca/content/gnb/en/departments/ocmoh/for_healthprofessionals/cdc.html

Information on rabies and its prevalence in animal populations in NB is available through your local Public Health office as well as online at the following:
[Rabies \(gnb.ca\)](http://gnb.ca/Rabies)

Thorough cleaning and flushing the wound(s) with soap and water is the most important post exposure measure. In NB, Rabies PEP is started at Emergency Rooms and continuation of the vaccine series is provided by local Public Health. Information on the PEP vaccine schedule is available in the Physician Risk Assessment Guidelines as well as the Canadian Immunization Guide which is available at:
[Canadian Immunization Guide: Part 4 – Immunizing Agents - Canada.ca](http://Canada.ca/CanadianImmunizationGuide/Part4-ImmunizingAgents)

As required under the Public Health Act, please report all suspected cases of human rabies as well exposures to suspect rabid animals to your local Public Health office within 24 hours; this helps to facilitate appropriate management including preventative measures and surveillance.

By working together, we can enhance rabies awareness, reduce the incidence of this deadly disease in the animal population, and protect the health and well-being of our patients and communities.

Thank you for your attention on this matter

consultées à l'adresse suivante :
[Ressources pour les professionnels de la santé sur la Lutte contre les maladies transmissibles \(gnb.ca\)](http://gnb.ca/RessourcespourlesprofessionnelsdelasantésurlaLuttecontrelasmaladiestransmissibles)

Des renseignements sur la rage et sa prévalence dans les populations animales du Nouveau-Brunswick sont disponibles auprès de votre bureau local de santé publique ainsi qu'en ligne à l'adresse suivante :
[La rage \(gnb.ca\)](http://gnb.ca/LaRage)

Le nettoyage minutieux et le rinçage de la (des) plaie(s) avec de l'eau et du savon sont les mesures les plus importantes après l'exposition. Au Nouveau-Brunswick, la PPE contre la rage est initiée dans les salles d'urgence et la poursuite de la série de vaccins est assurée par la santé publique locale. Des renseignements sur la cédure d'administration des vaccins pour la PPE sont disponibles dans les lignes directrices pour l'évaluation des risques par les médecins ainsi que dans le Guide canadien d'immunisation, disponible à l'adresse suivante :
[Guide canadien d'immunisation : Partie 4 - Agents immunisants - Canada.ca](http://Canada.ca/Guidecanadiendimmunisation/Partie4-Agentsimmunisants)

Comme l'exige la loi sur la santé publique, veuillez signaler à votre bureau local de santé publique, dans les 24 heures, tous les cas suspects de rage humaine ainsi que les expositions à des animaux suspectés d'être enragés, afin de faciliter la prise en charge appropriée, y compris les mesures de prévention et de surveillance.

En travaillant ensemble, nous pouvons améliorer la sensibilisation à la rage, réduire l'incidence de cette maladie mortelle dans la population animale et protéger la santé et le bien-être de nos patients et de nos communautés.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette situation



Dr. Yves A. Léger, MD, MHSc, FRCPC
Acting Deputy Chief Medical Officer of Health
Médecin-hygiéniste en chef adjoint par intérim